



Divorce ou annulation en algerie besoin d'aide

Par **samy2012**, le **05/04/2013 à 00:08**

Bonjour,

Je vous explique la situation ou je me retrouve je suis d'origine Algérienne je suis partis en France en 2011 ou j'ai rencontré une française.

Suite a une relation qui a duré quelque mois on na décidé de se marié.

un mariage qui a duré un mois; suite aux désaccords avec ma compagne et d'adultère a mon égare j'ai décidé d'abandonner et de rentré en Algérie.

J'ai lancé une procédure de divorce car l'annulation n'es pas valable dans notre code juridique.

le divorce a été belle et bien prononcé en Algérie j'ai envoyé la procédure en France mais mon ex compagne n'a répondu à aucune de mes demandes et au courrier envoyer.

Après quelque mois je reçois un courrier de son avocat ou elle me dénonce volontairement de ma mauvaise foi, d'avoir fait cette acte pour l'unique raison d'avoir un titre de séjour,des accusations non fondé; or je les ai bien reçu avant mon retours en Algérie et j'ai renoncé a cette procédure pour l'unique raison de garder ma dignité j'ai déssidé de rentré définitivement en Algérie et j'ai envoyé par courrier recommandé le titre de séjour a la préfecture de police.

Actuellement je suis en Algérie et depuis je suis plus retourner en France pour des raison financière je ne peux pas mettre en ma disposition un avocat quel sont les risques, et j'aimerai avoir votre avis sur le sujet et savoir si l'annulation se fera en France avec la procédure que j'ai pu faire et aussi quel sont les conséquences merci de répondre a mon courrier

Cordialement.